



**HAL**  
open science

# ”Le pouvoir politique à l’épreuve de l’identité: analyse du ménage État-groupes ethno-régionaux au Cameroun”

H. D. KEMGUEU FÉKOU

## ► To cite this version:

H. D. KEMGUEU FÉKOU. ”Le pouvoir politique à l’épreuve de l’identité: analyse du ménage État-groupes ethno-régionaux au Cameroun”. *Revue Ivoirienne de Sociologie et de Sciences Sociales (RISS)*, 2022, Vol. 6 (N°9), pp. 72-87. hal-04379555

**HAL Id: hal-04379555**

**<https://hal.science/hal-04379555v1>**

Submitted on 18 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LE POUVOIR POLITIQUE À L'ÉPREUVE DE L'IDENTITÉ : ANALYSE DU MÉNAGE ÉTAT-GROUPES ETHNO-RÉGIONAUX AU CAMEROUN

H. D. KEMGUEU FÉKOU,  
Enseignant-Chercheur au département de sociologie/anthropologie  
Université de Ngaoundéré – Cameroun  
E-mail : [dkemgueu@gmail.com](mailto:dkemgueu@gmail.com)

**Résumé :** Cet article a pour objectif de présenter les montages, les assemblages et les usages des identités ethno-régionales à travers les revendications et représentations à la fois par les élites locales et par le pouvoir politique. Convoquant une grille d'analyse reposant sur l'analyse des contenus et de discours, il démontre que l'ouverture démocratique et le retour au multipartisme au début de la décennie 1990 au Cameroun ont été ponctués de revendications ethno-régionales exacerbées. Cela a fait craindre au régime des affrontements entre identités, l'obligeant ainsi à penser des stratégies de « justice politique » permettant de gérer ces identités multiples, dans le but de contenter les différentes composantes de l'ordre politique. On constate qu'il y a été mis en place une politique de l'équilibre régional basée sur des quotas de représentation des régions dans l'appareil étatique. En effet, le phénomène identitaire au Cameroun, se révélant difficile à concilier avec les conditions de la construction d'un État-nation, est au cœur de la fragilité de l'État, subséquents à la gestion structurelle de celui-ci.

**Mots clés :** revendications, groupes ethno-régionaux, pouvoir politique, identités, Cameroun.

**Abstract :** This article aims to present the montages, assemblages and uses of ethno-regional identities through claims and representations by both local elites and political power. Summoning an analysis grid based on the analysis of content and discourse, it demonstrates that the democratic opening and the return to multipartyism at the beginning of the 1990s in Cameroon were punctuated by exacerbated ethno-regional claims. This made the regime fearful of clashes between identities, thus forcing it to think of "political justice" strategies to manage these multiple identities, with the aim of satisfying the different components of the political order. It can be seen that a policy of regional balance has been put in place there based on quotas for the representation of regions in the state apparatus. Indeed, the identity phenomenon in Cameroon, proving difficult to reconcile with the conditions of the construction of a nation-state, is at the heart of the fragility of the state, subsequent to the structural management of it.

**Keywords :** claims, ethno-regional groups, political power, identities, Cameroon.

## Introduction

S'il est un problème délicat qui se pose en permanence au pouvoir politique camerounais, c'est sans doute, celui de la construction dans son contexte de diversité socioculturelle, d'un modèle de gestion et de justice politique favorisant la cohésion sociale ; lequel modèle, doit être conciliable avec l'idée d'un État-nation « uni et indivisible » (Art. 1(2) de la Constitution du 18 janvier 1996) moderne répondant aux aspirations de ses différentes composantes. En effet, la composition de la population du Cameroun laisse présager un laboratoire de tensions identitaires. Il est alors fréquent de nos jours, que des communautés, rassemblées en groupes, presque toujours ethno-régionaux, se mobilisent pour s'opposer à d'autres groupes ou pour adresser des revendications en direction du pouvoir central. Cet état de chose a fait que la question des rapports complexes entre le pouvoir politique et les identités au Cameroun, nés au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance ait connu une autre tournure avec la vague de démocratisation qu'ont connu les pays africains et partant le Cameroun, à partir de 1990 (Fogui, 1990). Les formes élémentaires du vivre ensemble ou l'acceptation de l'autre tel qu'il est, fait défaut au Cameroun. Ici, on navigue entre tribalité et tribalisme. Aujourd'hui encore, la gestion des identités est au cœur du système politique camerounais. Les revendications ethniques ont connu une réelle explosion. Elles semblent nourries par le pouvoir politique ; et comme l'écrivent Colliard et Dubois, « les collectivités humaines n'ont pas d'autres volontés que celles de leurs gouvernants » (Colliard et Dubois, 1995 : 51). À la suite d'une nomination à un poste de responsabilité dans une institution ou société publique ou parapublique, les « frères du village » du nouvel élu rédigent des lettres, ou organisent des marches, des meetings de soutiens et/ou de remerciements pour exprimer leurs reconnaissances au président de la République pour avoir nommé un des leurs à ce qu'ils considèrent comme la mangeoire. Ce phénomène n'épargne aucun corps social, même pas celui des universitaires, comme nous le montrons ci-après.

On se rappelle que bien que prônant « l'unité nationale » (voir préambule de la Constitution du 2 juin 1972), Ahidjo en son temps déjà, menait un combat acharné contre les identités ethno-régionales. Ainsi, craignant par exemple que le multipartisme ne s'érige en terreau du multiethnisme, le parti unique sera établi en 1966. C'est dans ce sillage que la loi sur les associations, adoptée en 1967, interdisait les associations présentant un caractère exclusivement tribal. C'est alors que l'ethnicité en tant que mode d'expression des identités différentielles avait été stratégiquement muselée pendant toute l'administration du président Ahidjo (1960-1982). Cela n'a pas empêché et comme le rapporte Saïbou Issa, qu'Ahidjo « choisit de

gouverner avec les Peuls (son ethnie d'origine) et les Bédi, pendant que les Bamiléké, les Anglophones et les Kirdi du Nord-Cameroun sont délaissés » (Saibou, 2005 : 199).

Cet article ambitionne de démontrer que l'ordre politique (État) au Cameroun n'est en réalité pas cette entité, placée au-dessus des corps et des communautés, et dépositaire d'une autorité susceptible de soustraire les individus à l'arbitraire des dépendances personnelles. À l'image d'autres États subsahariens, il est doté des ornements d'États rationnels, mais en réalité, il ne l'est pas. Il n'est pas non plus une nation, mais une juxtaposition d'ethnies. Il semble n'être simplement qu'un espace où habite une population, un rassemblement accidentel d'individus d'origines diverses. Il n'a toujours pas encore réussi à jouer le rôle actif de l'affirmation identitaire de ses habitants.

À partir d'une approche qualitative basée sur une recherche documentaire associée à une analyse des contenus et de discours, il est question de mettre en exergue dans cette production, les différentes technologies de bricolages mises en œuvre par le groupe gouvernant pour gérer les identités ethno-régionales. Il s'agit comme le mentionne Barbin, d'un ensemble de techniques d'analyse des communications qui visent, par des procédés systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs permettant d'inférer des connaissances relatives aux conditions de production/réception de ces énoncés (Barbin, 1977). Notre analyse de contenu aura pour support, le discours produit par les différentes revendications ethno-régionales. Concernant l'analyse spécifique du discours politique et médiatique, elle s'intéresse aux concepts, à la linguistique et à la structure énonciative des discours de revendications. Il s'agit également d'évoquer des stratégies qu'utilisent ces entités socioculturelles pour s'investir dans le rapport de force qu'on observe entre les groupes ethno-régionaux et le pouvoir politique au Cameroun. Le présent article analyse la corrélation entre les usages et les montages politiques des identités ethno-régionales et la cohésion sociale au Cameroun. Il se présente comme un examen des rapports entre le pouvoir politique et les groupes ethno-régionaux. Il met ainsi en exergue, la représentation de ces groupes au sein de l'appareil politico-administratif (II) comme une réponse préventive ou même curative, mais qui n'est en réalité, que palliative à leurs revendications et à la montée des tensions sociales (I).

### ***1. Revendications ethno-régionales et montée en puissance des tensions interethniques***

Il est difficile de penser la gestion du pouvoir politique au Cameroun aujourd'hui, en dehors des logiques ethno-régionales. C'est que la vie politique y est déterminée par des considérations

identitaires ancrées et consacrées par et dans la conscience collective (Durkheim, 1988). De nouvelles façons de gérer le pouvoir se sont imposées d'une part, par les rivalités entre ethnies et/ou régions (1.1) et d'autre part, par les revendications ethno-régionales adressées au pouvoir politique (1.2).

### *1.1. La vie sociopolitique au rythme de rivalités ethno-régionales : quelques repères sociohistoriques*

Les tensions identitaires animent la vie sociopolitique au Cameroun et hantent la cohésion nationale depuis la naissance de cette ordre politique<sup>1</sup> sous sa forme actuelle. Le colonel français Jean Lambertson annonçait le ton déjà, en mars 1960, alors que la partie camerounaise anciennement sous administration française venait d'accéder à la souveraineté internationale. En poste dans la région bamiléké, cet administrateur colonial écrivait en entamant un texte largement diffusé, que : « le Cameroun s'engage sur les chemins de l'indépendance avec dans sa chaussure un caillou bien gênant. Ce caillou, c'est la présence d'une minorité ethnique, les Bamiléké, en proie à des convulsions dont ni l'origine ni les causes ne sont claires pour personne »<sup>2</sup>. Vont s'en suivre des actions de représailles menées dans des quartiers de Douala habités en majorité par des Bamiléké, par les autorités camerounaises et les militaires français encore présents sur place. Si cela va connaître une courte période d'accalmie avec l'arrivée de Paul Biya au pouvoir, l'avènement du multipartisme viendra comme pour réveiller les vieux démons. Ainsi, les années 1990-1992 ont vu les villes de Douala et de Yaoundé fabriquer des mots d'ordre d'exclusion des allogènes (en réalité des Bamiléké) tels que « Go home [...] hors de nos terres. Bamenda-Bamiléké », « [...] peuple Béti, nous les fiers guerriers de la forêt équatoriale, ensemble, levons-nous pour anéantir l'avancée impérialiste des Bamiléké car il y va de notre survie culturelle : chacun à sa place et nous sommes chez nous ! » (Collectif « Changer le Cameroun », 1992). Au Cameroun, les relations entre ethnies et entre régions sont alimentées de méfiance et de stigmatisations. Citons en quelques faits :

---

<sup>1</sup> Dans le présent article, nous utilisons quelques fois l'expression « ordre politique » pour désigner l'« État », conformément aux prescriptions de Badie et Hermet (2001 : 15). En effet, ces auteurs recommandent que si l'« État » comme mode spécifique du politique pose problème, il faut l'évacuer de l'analyse du politique en le remplaçant par les termes « plus abstraits et plus universels » de « scène politique » ou d' « ordre politique ».

<sup>2</sup> Ce texte contenu dans le carnet de route de Jean Lambertson et intitulé « Les Bamiléqués dans le Cameroun d'aujourd'hui », est publié dans (Collectif « Changer le Cameroun », 1992 : 53).

En 1987, des prêtres de l'archidiocèse de Douala, se réclamant d'« autochtones », adressent au Vatican un mémorandum dénonçant la « bamilékisation » de la hiérarchie de l'Église à la suite de la nomination de Monseigneur Gabriel Simo comme Évêque auxiliaire à Douala. En 1990, les Béti publient un mémorandum anti-Bamiléké, les accusant d'impérialistes en les invitant à retourner chez eux (Collectif « Changer le Cameroun », 1992). Ajoutons à cela, le mémorandum des Kirdi qui s'opposent à l'hégémonie musulmane dans le Nord-Cameroun. La marche des Sawa du 10 février 1996, à la suite des élections municipales de janvier de la même année, qui avaient porté à la tête de quatre sur les cinq communes que comptait alors la ville de Douala, des maires d'origine bamiléké. Cette marche dénonçait l'« impérialisme bamiléké » à Douala (Mbonda, 2003). Aussi, en juillet 1999, Monseigneur André Wouking est nommé Archevêque de Yaoundé. Le jour de sa consécration, des membres du groupe Fang Béti vont ériger des barricades sur la route nationale dite N°4, reliant Bafoussam (chef-lieu de la Province de l'Ouest-Cameroun, de laquelle est originaire l'évêque Wouking) à Yaoundé, pour empêcher les Bamiléké d'entrer dans la capitale (située en zone béti). Il y avait écrit sur la route, à l'endroit des manifestations : « Pas d'Archevêque Bamiléké à Yaoundé » (Collectif « Changer le Cameroun », 1992). On pourrait penser qu'il s'agit là, de lointains événements ayant déjà livré leur sort, que non.

Récemment encore en 2014, des ressortissants de la région septentrionale du pays, surtout ceux musulmans de l'Extrême-Nord, ont été accusés par leurs compatriotes Béti de la Région du Centre, de complices de Boko Haram. Nous situant ainsi au début des exactions de cette groupe islamiste (né au Nigeria voisin) sur le territoire camerounais, notamment dans sa partie nord, ces compatriotes en question, affirmaient que les originaires du grand nord étaient responsables des enlèvements des étrangers et des incursions régulières de Boko Haram dans le septentrion. C'était l'objet de l'appel du 31 août 2014, lancé dans la ville d'Obala par des piliers du régime<sup>3</sup>, originaires du département de la Lékié. Ils appelaient ainsi à une guerre totale contre les complices de Boko Haram au Cameroun. Ils dénonçaient également ainsi, les intentions et stratégies dissimulées des élites du nord et leur incitation à la partition du territoire national. Depuis la fin de l'année 2016, le Cameroun traverse l'une des plus grandes crises identitaires de son histoire postcoloniale. Une partie des populations des deux Régions du pays,

---

<sup>3</sup> Parmi les signataires de ce mémorandum, Eyebé Ayissi, alors Ministre en charge du Contrôle supérieur de l'État, Essimi Menye, qui était Ministre de l'Agriculture et du développement rural et Jean Bernard Ndongo Essomba, président du groupe parlementaire du parti au pouvoir.

anciennement sous administration « coloniale » britannique, exige la séparation de « leur territoire », l'Ambazonie anglophone, de la République !<sup>4</sup>

Après que plusieurs pontes du régime aient déclaré leur opposition à l'arrivée d'un Bamiléké à la présidence de la République du Cameroun<sup>5</sup>, lors du contentieux post-électoral d'octobre 2018, l'opposant politique Maurice Kamto déclare dans son discours devant le Conseil constitutionnel : « [...] je suis Bamiléké. [...] Certains auraient voulu que je vienne ici m'excuser de mes origines ethniques. [...] Dites-moi au Sud, si pour être Bulu, il faut passer un concours, dites-moi quel concours alors, je veux le passer pour devenir moi aussi Bulu ».

Le Cameroun est travaillé par des luttes ethno-régionales de toutes sortes. Mais, il faut observer que ces distensions identitaires, même si elles peuvent être normales (Durkheim, 1988), sont instrumentalisées et leurs replis, exploités dans le jeu politique (Mouiche, 1996), faisant planer sur le pays, le spectre de guerre civile. Entrepreneurs d'identité ethnique (Barbara, 1997) et/ou identitaires académiques (Brubaker, 2001) se recrutent dans tous les groupes ethniques et Régions.

Comme le fait remarquer Chétima (2018), ces rivalités conduisent les élites à créer des associations régionales pour positionner leurs groupes en tant que « ressources politiques ». C'est ainsi que vont être fondées d'entités ethno-régionales, à l'instar du *Laakam* chez les Bamiléké, le Cercle des amis de la forêt équatoriale (CAFE) chez les Bété, la South-West Elite Association (SWELA) chez les Bakweri, la North-West Elite Association (NWELA) chez les Nso, ou encore la Dynamique culturelle kirdi (DCK) regroupant les élites non musulmanes du

---

<sup>4</sup> « La République » désigne chez les indépendantistes ambazoniens, la partie camerounaise sous administration française de 1916 à 1960. Ces derniers ne se reconnaissent pas comme ressortissants du Cameroun qu'ils nomment la République. Cela est dû entre autre, au fait qu'avant la jonction des deux « Cameroun » en 1961, le Cameroun anciennement français et devenu indépendant le 1<sup>er</sup> janvier 1960, avait déjà pour nom officiel « République du Cameroun ». Les deux entités réunies sont devenues la « République Fédérale du Cameroun », puis « République Unie du Cameroun avec l'unification en 1972 avant de redevenir le 4 février 1984 par le biais d'un décret, « République du Cameroun » tel qu'en 1960 avant la réunification. Par cette manœuvre qui viole la constitution, les séparatistes de l'ancien *Southern Cameroon*, pensent avoir simplement été phagocytés.

<sup>5</sup> En 2011, les câbles de Wikileaks, ont révélé que le ministre camerounais de la justice, Amadou Ali (Nordiste) a confié à une diplomate américaine, Janet Garvey alors Ambassadrice au Cameroun, en 2009, ses appréhensions sur l'après Biya. Le membre du gouvernement disait alors que « (les nordistes) ne concluraient jamais une alliance pour soutenir un pouvoir politique bamiléké ». Avant lui, le journal « Le Nouvel Indépendant » de Ndzana Seme reprenait à l'une de ses Unes en 1994, des propos attribués à Joseph Owona (Bété), alors Secrétaire général de la présidence de la République ; il titrait alors : « Un Bamiléké à Etoudi ? jamais ! »

Nord-Cameroun. Dans ce contexte, l'ethnicité apparaît comme un enjeu essentiel, surtout dans un pays où cohabitent une multitude de groupes ethniques.

### *1.2. L'ethno-régionalisation des revendications sociales*

L'unanimité est faite autour de ce que l'ethnie et/ou la région sont exploitées à des fins politiques par les entrepreneurs d'identités depuis le début des années 1990, à la suite des textes de loi qui ressuscitaient le multipartisme au Cameroun. La manipulation des identités a connu une fulgurante montée si bien que la démocratie proclamée en 1990 semblait se résumer finalement en une scène d'affrontements ethniques dans le but de faire pression sur le pouvoir. Cela s'est surtout manifesté par des associations portées par des leaders. À ce sujet, Chétima écrit que « l'émergence des leaders d'associations, dans les années 1990 s'inscrit dans ce nouveau rapport entre État et société, dans lequel les solidarités primaires se trouvent inévitablement instrumentalisées. En tant que « porte-parole » de leurs groupes, ces leaders formulent constamment des demandes ethniques, et agissent en même temps comme des « clients politiques » face à un État soucieux de légitimer son emprise au sein de la société. » (Chétima, 2018 : 257). Les revendications ethno-régionales par le biais des associations, observées au début de la décennie 1990 se traduisent par les mémorandums. En général, ces associations ethno-régionales dénoncent la marginalisation de leurs communautés (Collectif « Changer le Cameroun », 1992).

C'est ainsi qu'en 1991, un groupe d'élites Kirdi du Nord-Cameroun signent le mémorandum de la majorité opprimée du Grand Nord, dit « Mémorandum des Kirdi ». Les initiateurs dudit mémorandum se plaignent entre autre, de l'exclusion de la majorité kirdi, le retard de la scolarisation et du développement dans leur région. L'année d'avant, en 1990, C'était déjà les étudiants de la province de l'Est qui dénonçaient dans une lettre ouverte adressée au chef de l'État, la sous-représentation de leur communauté dans les hautes sphères de l'État. Ils se plaignaient de la discrimination qui les tient à l'écart des hautes responsabilités au sein de l'État, et observaient l'insignifiante proportion de ministres, de directeurs généraux, de magistrats, de préfets, de commissaires de police, etc., originaires de la province de l'Est (Chétima, 2018). Des revendications similaires ont eu lieu dans l'Adamaoua. Les rédacteurs dénoncent la marginalisation des leurs, en prenant soin de comptabiliser les quelques postes occupés par les ressortissants de la province de l'Adamaoua (Collectif « Changer le Cameroun », 1992).



Le phénomène embrase tout le territoire national. Les élites de la province de l'Ouest, principalement du département de la grande Mifi, réunies à Bamougoum le 23 mars 1991, créent l'association « *Laakam* », suivant la loi n°053/90 du 19 décembre 1990, pour se doter d'un cadre de réflexion multidimensionnel, aux fins de défendre leurs valeurs, de préserver leur culture, et de sauvegarder leurs intérêts. L'année précédente, en 1990, par un mémorandum baptisé « Lettre des intellectuels bamiléké », rendue publique par le Conseil supérieur des intérêts bamiléké (COSIBA), un groupe d'intellectuels bamiléké, constitué d'universitaires anonymes, attire l'attention du chef de l'État sur une forme d'« apartheid » pratiqué contre les Bamiléké, et l'invite à y mettre un terme (Kago, 1995). Les rédacteurs du document rapportent que, « la priorité dans les attitudes de nombreux responsables administratifs et politiques n'est pas de bâtir une nation forte à partir de toutes les potentialités qu'offre notre diversité socioculturelle » (Collectif « Changer le Cameroun », 1992 : 209), mais plutôt d'empêcher les Bamiléké d'avoir accès aux facilités et aux ressources de l'État sur l'ensemble du territoire national (Chétima, 2018).

En 2009, les élites des régions du Centre, Sud et Est se réunissent à Yaoundé avec pour objectif, la restructuration du « Cercle des amis de la forêt équatoriale » et d'en faire un groupe de pression au profit de leurs Régions (le Centre, le Sud et l'Est). Ils affirmaient alors, qu'il est temps pour eux, de faire comme les autres pour mieux défendre leurs intérêts. Cette rencontre s'est tenue en réaction au mémorandum des élites des trois Régions septentrionales (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua), qui ont obtenu du Président de la République en 2008, que leurs fils, originaires de ces Régions et candidats au concours d'entrée à la nouvelle École normale supérieure de Maroua, soient reçus à 100% et sans condition, autre que leur origine régionale, à cette école, créée la même année dans la Région de l'Extrême-Nord.

La même année, en mai 2009, on a enregistré le mémorandum sur « la traversée du désert des Massa sous le renouveau ». Les auteurs dénoncent l'absence des Massa dans le gouvernement et dans les grandes structures de l'État (Chétima, 2018). Dans la même veine, est publié toujours la même année, le « Mémorandum des Montagnards chrétiens et animistes du Mayo-Sava ». Il revendique une certaine équité à l'égard des Montagnards et dénonce leur exclusion du partage du « gâteau national » au profit d'une classe d'élites essentiellement musulmanes et issues d'une minorité démographique (Chétima, 2018).

On observe que les revendications sociales au Cameroun, presque essentiellement ancrées dans des logiques ethno-régionales peuvent bien être rangées dans la catégorie de chantages

politiques. Elles sont en réalité, une stratégie pour les élites d'une ethnie ou région, d'obtenir du pouvoir central certains avantages. C'est ici qu'interviennent les concepts tels qu'autochtonie et minorité (enrichissement de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, empruntée à la rue à laquelle elle appartenait jusque-là) dans le jeu politique, permettant à leurs défenseurs de se faire une meilleure représentation au sein du système. Or, les thèmes qui reviennent souvent dans les débats politiques comme la faiblesse de la représentation de certains groupes en particulier dans l'exercice des activités politiques et des emplois en général, relèvent en premier lieu des préoccupations de l'élite, qui en est la première bénéficiaire. « Les revendications ethno-régionales sous la forme des mémorandums participent également de cette dynamique, dans la mesure où elles permettent aux « seigneurs identitaires » d'utiliser leurs appartenances ethniques pour s'insérer dans les réseaux de pouvoir et/ou pour s'y maintenir. (Chétima, 2018). Les revendications ethno-régionales associées à une montée des tensions sociales ont conduit le pouvoir central à penser un mécanisme de représentation de différents groupes ethno-régionaux au sein de l'appareil politico-administratif, en guise de réponse.

## ***2. Représentation de groupes ethno-régionaux au sein de l'appareil politico-administratif***

La représentation au Cameroun semble être chez les élites ethno-régionales, le moyen pour elles de défendre les intérêts de leurs groupes au niveau étatique. L'accès à l'administration et aux cercles de pouvoir respecte là, des critères visant à assurer la présence des différentes composantes ethniques. Cela est rendu possible à travers la politique de quotas et de l'équilibre régional (2.1), le parlement demeurant l'instance par excellence de la représentation (2.2).

### ***2.1. Politique de quotas et équilibre régional***

Il a été pensé au Cameroun, une technologie pratique permettant une gestion des tensions ethno-régionales. Ce procédé, aujourd'hui enclavée et défroquée, consiste en la distribution des positions gouvernementales et autres importants postes du secteur public et des entreprises parapubliques aux originaires de toutes les ethnies et régions du pays. Cette méthode a été formalisée par un décret présidentiel de 1982 et réactualisée en 1992 par une décision ministérielle. Ledit texte établit des quotas régionaux précis pour les recrutements dans le secteur public. C'est la politique de l'équilibre régional. Pour justifier cette politique, le gouvernement avance l'argument que « les exigences d'égalité et d'équité sont généralement antagoniques. La discrimination positive conduit à avantager une ou plusieurs communautés

données, pénalisées par un retard ou une faiblesse particulière qui les empêcherait de [compétir]<sup>6</sup> dans les mêmes conditions que les autres. Dans une nation segmentée au niveau sociologique, la discrimination positive vise à inhiber des pulsions centrifuges des communautés qui s'appuieraient sur une faible représentativité pour justifier des comportements revendicatifs et entraîner des désordres civils » (Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 2009 : 52). Il convient de constater cependant que la technologie de l'équilibre régional montre de nombreuses limites dans son opérationnalisation. Ainsi, les individus chargés des recrutements dans le secteur public bénéficient d'une grande marge de manœuvre et sont peu contrôlés. Ils se permettent alors de méconnaître la loi, ou de la citer pour justifier le recrutement d'un parent ou d'un membre de leur clan. Beaucoup en déduisent que cette loi ne sert en réalité qu'à contourner le principe de la méritocratie lors des recrutements. Cette dérive n'est pas ignorée par le gouvernement. Il affirme à ce sujet, « ce principe est unanimement accepté dans sa formulation générale, mais sa déclinaison opérationnelle donne régulièrement lieu à des interprétations différentes, car elle s'oppose de fait au principe d'égalité et va à contre sens des exigences de performances » (Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 2009 : 52).

La pratique de la politique de l'équilibre régional au Cameroun conduit-elle à combler le fossé effectivement existant entre les régions du pays ? Tout se passe comme s'il s'agissait davantage d'équilibre numérique des élites que d'une réelle répartition équilibrée des richesses. Selon le texte juridique qui consacre et légalise la politique d'équilibre régional, le Cameroun recrute les fonctionnaires et les agents de l'État selon des quotas régionaux. Ces quotas se basent sur l'origine des parents de chaque candidate ou candidat. La décision ministérielle 0015/Minfopra/CAB d'août 1992 a établi les quotas suivants : 18% pour l'Extrême-Nord, 15% pour le Centre, 13% pour l'Ouest, 12% pour le Littoral, 12% pour le Nord-Ouest, 8% pour le Sud-Ouest, 7% pour le Nord, 5% pour l'Adamaoua, 4% pour l'Est, 4% pour le Sud et 2% pour les anciens soldats. Si certains postes restent à pourvoir, ils sont distribués selon quatre zones de recrutement : les trois régions du nord, le Centre-Sud-Est, le Littoral-Ouest et les régions anglophones.

Cela n'empêche pas que de façon régulière, le gouvernement soit accusé de tribalisme. Ainsi, en septembre 2020 par exemple, après la publication des résultats de l'ENAM, des voix l'ont

---

<sup>6</sup> Nous avons choisi de conserver le barbarisme « compétir ». Cela s'explique par le fait que les citations issues des corpus scientifique ou monographique ou même administratif consultés, n'ont pas été modifiées.

incriminé, estimant que cette grande école d'administration et de magistrature avait admis un nombre disproportionné de candidats des régions du Centre et du Sud, aux dépens de candidats des trois régions du nord et des deux régions anglophones. Selon Luc Sindjoun (1998), au Cameroun, la pratique de l'équilibre régional en matière de recrutement gouvernemental est une convention qui durcit l'existence des groupes ethno-régionaux. Le gouvernement lui-même émet des idées d'ajustement à cette politique, surtout sur le fait qu'elle s'érige contre l'égalité de tous les citoyens et relâche les exigences de performances au second rang. Ainsi, il pense que : « une clé de répartition dynamique entre les deux exigences s'impose à long terme : une fraction devrait obéir au principe de justice, une autre au principe d'équité, celle-ci s'amenuisant au fil du temps suivant une formule consensuelle. Sinon, le risque est grand de voir des revendications irrédentistes se multiplier et entraver la bonne marche du pays vers l'atteinte de son objectif de long terme » (Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 2009 : 53).

Un autre problème que pose cette décision ministérielle tient à l'identification de la région d'origine du candidat : le texte formule qu'il faut prendre en compte l'origine ethno-régionale du père du candidat, et non le lieu de naissance ou de domicile de la personne en question. Selon *International Crisis Group* ; cette règle peut rendre contestable la détermination des origines dans un pays au taux de migration interne très élevé (International Crisis Group, 2020 : 28).

On constate que la politique de quotas et l'équilibre régional sont pour le pouvoir de Yaoundé, une solution à la représentation ethnique et régionale dans l'appareil politico-administratif. Si cette légitimation de la discrimination identitaire a pour but, d'atténuer d'éventuelles tensions sociales, elle est taxée par certains, d'ethnocratie, définit « comme un système de gouvernement qui tire ses ressources, précise ses tenants et ses aboutissants essentiellement dans le rapport de force entre les ethnies qui composent la société » (Collectif « Changer le Cameroun », 1992 : 19).

Cette façon de gérer le pouvoir a réussi à inscrire dans la conscience collective des Camerounais, l'idée qu'on n'est enrôlé dans l'appareil administratif ou autre structure étatique, que par le fait de son appartenance ethno-régionale. Ce qui conduit à célébrer l'arrivée d'un fils du village à un poste de décision, parce que celui-ci ferait durant son passage au poste, la part belle à ses frères ethniques ou régionaux. C'est certainement pour mettre les Béti en garde sur une éventuelle idée de croire qu'ils auraient désormais leur « frère » au pouvoir, que Paul Biya déclarait en juin 1983 lors de sa tournée dans ce qui était alors la province du Centre-Sud, moins d'un an après son accession à la magistrature suprême : « il me paraît tout aussi nécessaire de

déclarer haut et clair que si je suis né dans le Centre-Sud, je suis le président de tous les Camerounais, du nord au sud, de l'est à l'ouest, je suis le président de la République Unie du Cameroun ». Précisant sa pensée, le nouveau Président renchérit : « ce serait une dangereuse illusion que certains de nos compatriotes prétendent avoir des droits et des privilèges particuliers, notamment dans le processus de nomination à des fonctions importantes, en dehors des critères autres que leurs compétences, leur engagement au service de l'État et de la nation, leur loyalisme et leur fidélité à l'égard des institutions, ainsi que l'exemple qu'ils sauront montrer et répandre, par leurs comportements, de leur conscience professionnelle et du respect de la légalité républicaine »<sup>7</sup>.

Cette avertissement méritait tout son sens, lorsqu'on se souvient des privilèges qui ont été ceux des originaires de ce qui était alors la province du Nord sous Ahmadou Ahidjo. En effet, le Chef de l'État, originaire du Nord, a placé ses « frères » à des postes de responsabilité, en mettant en place une sorte de politique de discrimination positive à l'égard des nordistes<sup>8</sup>.

De la sorte, tous les pouvoirs rentrent dans le jeu de la représentation ethno-régionale au Cameroun. Une loi actuelle non écrite, veut que puisque le pouvoir exécutif est assuré par un Bété (et surtout francophone) à la Présidence, qu'un Anglophone<sup>9</sup> donc un ressortissant de l'ancien « *Southern Cameroon* » soit Premier Ministre. Au parlement, il est reparti entre le grand nord (Assemblée Nationale) et l'Ouest (Senat) ; un Sawa étant à la tête du pouvoir

---

<sup>7</sup> Voir discours prononcé en juin 1983, lors de la tournée du Paul Biya dans la province du Centre-Sud

<sup>8</sup> En effet, Ahidjo est déjà Premier ministre du Cameroun sous administration française avant l'indépendance. Constatant une inégalité au niveau de compétences et de développement des différentes parties du pays (certaines ayant eu des avantages pendant la colonisation), il prendra une ordonnance qui instaure un système spécifique d'admission à la fonction publique, pour les ressortissants de régions sous-scolarisées. Un arrêté de 1961 identifie les provinces jugées en retard sur les autres : il s'agissait du Nord et l'Est, auxquelles sera ajouté en 1962, le département du Bamoun dans l'ouest du pays. En 1964, le département Bamoun et la province de l'Est seront retirés de la liste, pour ne laisser que la seule province du Nord d'où est originaire le Chef de l'État, finalement seule région reconnue « sous-scolarisée » ; pourtant la province de l'Est était tout aussi sous-scolarisée que le Nord. Ahidjo ira plus loin en instaurant en 1966 et 1974, de places réservées aux ressortissants du Nord. Ainsi, postulant pour le même emploi dans la fonction publique ou dans les grandes écoles, les nordistes étaient recrutés avec des diplômes d'un niveau inférieur à celui des candidats des autres régions. Pour exemple concret, les candidats du Nord entraient avec un BEPC à l'École camerounaise d'administration qui deviendra l'École nationale d'administration et de la magistrature, alors que les autres devaient au minimum une licence (Pigeaud, 2011).

<sup>9</sup> L'anglophonie renvoie à des considérations non plus seulement linguistiques, mais aussi culturelles et régionales. Depuis les années 1960, elle génère des revendications d'ordre identitaire et communautaire qui s'expriment désormais dans la violence.

judiciaire. Les prébendes ou plutôt le gâteau national est ainsi reparté. Mais il faut relever ici, que c'est le pouvoir législatif qui se veut la représentation ethno-régionale parfaite.

## 2.2. *Le parlement ou l'instance du jeu ethno-nationale*

Le parlement est le lieu par excellence de la distribution ethno-régionalement représentative, mais pas forcément équilibrée, de postes au Cameroun. Si le Sénat (représentant les Collectivités Territoriales Décentralisées – Art. 20(1) de la Constitution du 18 janvier 1996 –) est le lieu de la représentation et de l'équilibre parfait entre les Régions, la garantie de la représentation de tous les groupes ethniques à l'Assemblée Nationale passent quant à elle, par la considération du Département comme circonscription électorale<sup>10</sup>. Seulement, le fonctionnement de la chambre basse ici, n'échappe pas aux logiques de chantage politique. Le député, sensé représenter l'ensemble de la nation (Art. 15(2) de la Constitution du 18 janvier 1996) se comporte dans les faits, comme « porte-aspiration » de ceux de la circonscription qui l'a élu. Cette situation s'est vu formalisée par la loi sur les micros projets parlementaires selon laquelle, chaque député bénéficie d'une somme de 40 millions de francs CFA par législature pour participer, non pas au développement d'une localité nécessiteuse du territoire national, mais plutôt et paradoxalement, au développement chacun de sa circonscription électorale et ce, malgré la nullité du mandat impératif consigné en l'article 15(3) de la Constitution du 18 janvier 1996. Ce qui, à notre sens, est une hérésie en théorie politique et constitutionnelle. Cette situation permet entre autre, de comprendre pourquoi des politiques se livrent des féroces batailles pour aller au parlement. Dans un captivant travail, Mouiche (2018) démontre comment Mbo et Bamiléké mènent depuis de longues années dans l'arrondissement de Santchou situé dans la Région de l'Ouest-Cameroun, une bataille entre eux pour conquérir des sièges parlementaires.

On peut également comprendre par-là, pourquoi les députés, supposés être des représentants nationaux, se regroupent paradoxalement en clans ethno-régionaux pour poser au gouvernement, non pas des problèmes d'ordre national, mais qui sont propres à leurs circonscriptions respectives. Pour exemple, dans un document intitulé « Déclaration des députés à l'Assemblée Nationale ressortissants de la Région du Sud » daté du 4 juillet 2019, dix députés de la région du Sud, ont condamné les manifestations des Camerounais de la

---

<sup>10</sup> Les Départements sont les unités administratives qui respectent plus précisément que les Régions, les contours ethniques. Même s'il convient de préciser qu'on retrouve des ethnies à cheval sur plus d'un Département, ou des Départements regroupant plus d'une ethnie.

diaspora, devant les ambassades du Cameroun en Europe, attribuant à ces derniers, des ambitions tribales. Ils avançaient avec un ton menaçant, que les vandales n'avaient pas le monopole de la violence. Il s'agissait là bien évidemment, d'une tentative de donner à ces manifestations, une coloration ethnique, et précisément du groupe bamiléké auquel appartient Maurice Kamto, candidat arrivé deuxième à l'élection présidentielle d'octobre 2018, mais qui contestait (à travers des marches notamment) le verdict du Conseil constitutionnel. Il avait alors déclaré au lendemain de l'élection qu'il en était le vainqueur.

## **Conclusion**

Il convient de retenir que la nature pluriethnique de la société camerounaise pose le problème de la construction politique de la différence (Nachi, 2011). Elle demeure l'une des sources majeures de tensions sociales dans cet ordre politique. L'un des principaux problèmes du Cameroun aujourd'hui est la configuration ethno-régionale de sa population et surtout leur érection en groupes de revendications sociales. Pour prévenir d'éventuels conflits interethniques, le pouvoir central a mis sur pied la politique de quotas et joue sur la représentation de groupes ethno-régionaux au sein de l'appareil politico-administratif. Il faut reconnaître ici, que même si ces politiques sont décriées par certains (Saibou, 2005), surtout dans leurs versants opérationnels (Chétima, 1998 ; Sindjoun, 1998), une application en toute équité de celles-ci, peut constituer une solution préventive efficace aux conflits intercommunautaires au Cameroun. En réalité, le conflit au sein d'un groupe est d'abord le signe de l'échec de la coordination et perturbe, au moins momentanément, son efficacité. C'est dire que l'État est la conséquence du sentiment du vivre-ensemble. Lorsqu'il devient le promoteur de ce vivre-ensemble, il est alors très difficile d'éviter certaines dérives. L'État doit cesser d'être un acteur constitutionnel, partial qui prend la défense d'une expression ethnoculturelle ou linguistique par rapport à une autre pour s'ériger en arbitre institutionnel, dont la neutralité est irréversiblement affirmée par le texte constitutionnel lui-même. Il faut au Cameroun, un compromis, c'est-à-dire cette force sociale dont la cristallisation et la stabilisation s'ajustent au sens des réalités (Nachi, 2011). Le compromis apparaît alors comme une dimension fondamentale des relations humaines, un élément primordial de l'échange, une condition du vivre-ensemble. D'une manière générale, il est consubstantiel à la condition humaine (Nachi, 2011).

## Bibliographie

- Assana, A. 2014, « Memoranda et démocratisation dans l'Adamaoua (Cameroun). Mutation des modes de participation politique ou entreprise d'instrumentalisation ? », *Droit et cultures*, vol. LXVIII, pp. 213-246.
- Badie, B. et Hermet, G. 2001, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin.
- Banok, M. 1992, *Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas du Cameroun*. Paris, L'Harmattan,
- Barbara, L. 1997, « Ethnic identity entrepreneurs : their role in transracial and intercounty adoptions », *Asian pacific migration journal*, 6, pp.385-413.
- Barbin, L. 1977, *L'analyse du contenu*, Paris, PUF.
- Brubaker, R. 2001, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4 (n° 139), pp. 66-85.
- Bigombe Logo, P. 1999, « Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de l'ethnicité kirdi : l'ingénierie ethnopolitique », in L. Sindjoun (dir.), *La Révolution passive au Cameroun. État, Société et Changement*, Dakar, Codesria, p. 230-268.
- Chétima, M. 2018, « Doléances ethno-régionales et (més)usages politiques des mémorandums au Cameroun. Chronique d'une mort annoncée ? » *Afrique contemporaine*, 3, N° 267-268, pp. 253-268.
- Colliard, C.-A. et Dubois, L. 1995, *Institutions internationales*, Paris, Dalloz, 10<sup>e</sup> éd.
- Collectif « Changer le Cameroun ». 1992, *Le Cameroun éclaté. Anthologie commentée des revendications ethniques*, Yaoundé, Éditions C3.
- Constitution du Cameroun du 2 juin 1972 révisée par le 18 janvier 1996.
- Décret n° 82/407 du 7 septembre 1982, modifiant et complétant celui du n° 75/496 du 3 juillet 1975.
- Durkheim, E. 1988, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Champs-Flammarion.



Fogui, J.-P. 1990, *L'intégration politique au Cameroun. Une analyse centre- périphérie*, Paris, LGDJ.

International Crisis Group. 2020, Apaiser les tensions ethno-politiques au Cameroun, en ligne et hors ligne Rapport Afrique N°295, 3 décembre.

Kago, J. 1995, *Tribalisme et exclusions au Cameroun, le cas des Bamiléké*, Yaoundé, CRAC.

Loi n°053/90 du 19 décembre 1990.

Mbonda, J.-M. 2003, « La justice ethnique comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique », in J. Boulad-Ayoub, L. Bonneville, *Souverainetés en Crise*, Québec, L'Harmattan/ Presses de l'université Laval, pp. 451-500.

Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 2009, *Cameroun, vision 2015*, février.

Mouiche, I. 1996, « Mutations socio-politiques et replis identitaires en Afrique : le cas du Cameroun », *Revue Africaine de Science Politique*, vol. 1, n° 2, pp. 31- 56.

Mouiche, I. 2008, « Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun », *L'anthropologue africain*, Vol. 15, Nos. 1&2, 2008, pp. 61-100.

Nachi M. 2011, *La construction politique de la différence*, Paris, Armand Colin.

Onana, J.-B. 2005, « Bamiléké Vs Cameroun ? », *Outre-terre*, 2, no 11, pp.337-344.

Pigeaud F. 2011, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Khartala.

Saibou I. 2005, « Arithmétique ethnique et compétition politique entre Arabes Choa et Kotoko dans le contexte de l'ouverture démocratique au Cameroun », *Africa Spectrum*, vol. 40, no 2, 2005, pp. 197-220.

Sindjoun, L. 1996, « Le champ social camerounais. Désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Politique africaine*, n° 62, pp. 57-67.

Sindjoun, L. 1998, *La Politique d'affection en Afrique noire*, Boston, African Studies Center.